

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 540

Artikel: Il avait triomphé de tout
Autor: Katz, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ceux qui représentent plus ou moins officiellement les sports «populaires» (Adolf Ogi, UDC, BE, 1979 pour le ski et Gianfranco Cotti, PDC, TI, 1979 pour le football par exemple), et même ceux qui représentent les grandes fédérations coopératives: Otto Stich (PS, SO, 1963 pour Coop) et la majorité des huit indépendants pour la Migros. Pas de gros problèmes non plus pour les représentants des principaux syndicats proches du parti socialiste: VPOD (Walter Renschler, ZH, 1967), cheminots (Werner Meier, BE, 1972), postiers (Félicien Morel, FR, 1975), Union fédérative (encore Werner Meier), — sans compter Richard Müller (BE, 1973), président de l'USS et de la Fédération suisse des PTT.

Mais les autres, les «sans base»? Il ne leur reste plus qu'à tirer la leçon de l'affaire Corbat ou à occuper une fonction politique, tel le conseiller d'Etat zougais Georg Stucky, radical et directeur des finances de son canton, et par ailleurs président de l'Union pétrolière suisse, cartel présentement peu populaire s'il en est.

tale de haut vol jouant sur la psychose de la «sécurité» pour se donner les moyens de mettre au pas la «contestation» tous azimuts qui prend l'eau. A cet égard, il est intéressant de suivre quels fronts se sont dessinés lors de la consultation préalable contre les dispositions les plus contestables.

LA CRIMINALISATION DES OPPOSITIONS

Au long de leurs développements concernant les *associations de malfaiteurs*, les experts en étaient venus à prévoir la criminalisation des oppositions en tous genres: de la violence, on passait aux terroristes, puis en définitive on illustrait l'activité des dites «associations de malfaiteurs» en décrivant les différentes sortes de participation à des «manifestations». On ne pouvait être plus explicite.

Détaillant les avis recueillis à ce chapitre de la réforme, le «message» officiel note que cette «innovation» s'est heurtée à un «refus catégorique» de la part des cantons du Tessin et de Genève, du Parti démocrate-chrétien, du Parti socialiste, du Parti libéral et du Parti du Travail, des «Kritische Juristen Basel» et des Juristes démocrates de Suisse, tandis que pour leur part, formulaient de «grandes réserves», sans cependant rejeter purement et simplement ces propositions, les cantons de Berne, Lucerne, St-Gall, Vaud, Valais et Neuchâtel, ainsi que la Fédération suisse des avocats. Approuvent sans réserve (ou sans suggérer d'«amendements importants»), les cantons de Zurich, Soleure, Bâle-Ville, Schaffhouse, Argovie, Appenzell-Rhodes-Extérieures et les Grisons, le Parti radical, l'Union démocratique du centre, les Indépendants et l'Action nationale pour les formations politiques, de même que le ministère public et le tribunal pénal de Bâle-Ville, la «Vereinigung Rechtsstaat», la Fédération suisse des fonctionnaires de police, la Société suisse de droit pénal et le tribunal militaire de cassation (approbation implicite des cantons de Schwyz, Unterwald-le-Haut, Unterwald-le-Bas, Glaris, Zoug et Thurgovie).

LA RÉPRESSION TOUS AZIMUTS

Lorsqu'ils suggéraient de punir les *actes préparatoires délictueux*, il faut admettre que les experts étendaient le champ de la répression pratiquement à l'infini.

Rappelez-vous leur «raisonnement»: «(...) Si on veut que le droit pénal soit une arme efficace déjà au stade préliminaire des actes de violence criminels, il ne suffit pas de réprimer l'activité d'une association de malfaiteurs; d'une part il n'est pas facile de rapporter la preuve d'une action commune de ce genre; d'autre part une seule personne ou un groupe de deux personnes peuvent aussi commettre des actes de violence criminels; l'expérience montre que la frontière générale de la répression tracée par les principes relatifs à la tentative est beaucoup trop étroite.» On ne pouvait

être plus explicite! Il s'est trouvé des cantons, Zurich, Schaffhouse, Argovie et Valais, des partis politiques et des organismes divers, le Parti radical, l'Union démocratique du centre, les Indépendants, l'Action nationale, le ministère public de Bâle-Ville, le tribunal militaire de cassation, la Fédération suisse des fonctionnaires de police, pour approuver cette suggestion en principe («oui» implicite à Schwyz, Unterwald Haut et Bas, Glaris, Zoug et Thurgovie, à la Société suisse de droit pénal). Ont admis, mais avec des réserves, les cantons de Berne, Uri, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, St-Gall et Vaud, la Fédération suisse des avocats et le Parti démocrate-chrétien. Rejet pur et simple, en revanche, pour les cantons de Lucerne, Soleure, Appenzell-Rhodes-Extérieures, Tessin, Genève pour les partis socialiste, libéral et le Parti du Travail, pour l'Ordre des avocats de Genève, les «Kritische Juristen Basel» et les Juristes démocrates de Suisse.

Il avait triomphé de tout

Il avait triomphé de tout, de la névrose et de la mort, du soleil et de la mort, de la terreur du matin, de la peur du soir. Il pensait, il pensa, si seulement la souffrance était moins douloureuse. De ça, il n'avait pas triomphé: restait de sa douloureuse souffrance comme des rubans effilochés de brouillards bleus. La mort, si facile si difficile, le fixait. Finalement il n'avait rien vaincu. Restait le grand cri muet de rien, du néant.

Pierre Katz.